

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2024



1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0 • info@municipalite.laconception.qc.ca • municipalite.laconception.qc.ca

MOT DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE ROXANNE LAJOIE

Depuis mon élection en 2021, je récite les règles de communication avant le début de chacun des conseils municipaux. Ceci est pour s'assurer du meilleur déroulement possible de la séance publique. Ces règles sont autant pour les élus que les citoyens présents.

Lors de la séance du 13 mai 2024, j'ai partagé un court texte sur l'importance de la communication adéquate dans le but de créer un tissu communautaire au-delà de nos opinions politiques. Je vous en partage un extrait :

«La violence verbale sur le plan municipal est ici, pas juste ailleurs. Plus de 800 élus ont démissionné au Québec depuis la dernière élection. J'ajouterais que la situation s'aggrave si tu es une femme en politique.»

Je prends un temps pour vous partager quelques incidents que j'ai moi-même vécus directement depuis mon élection : manque de respect, blasphème, crier, raccrocher la ligne téléphonique en pleine conversation, questionner mes collègues de travail sur ma vie privée, commentaires désobligeants parce que je suis une femme, se rendre à 3 reprises auprès d'un de mes proches pour lui partager son mécontentement sur une décision prise et j'en passe.

Je vous cite aussi quelques exemples de violence verbale vécus à l'hôtel de ville : entrer à la municipalité en criant et sacrant, menacer des employés et l'administration, se rendre à domicile d'un employé, appeler un employé sur son cellulaire personnel, violence écrite par courriel et sur les réseaux sociaux.

Je tiens à ajouter ici que nous recevons plus de commentaires positifs que négatifs bien heureusement, mais je ne peux plus laisser ces derniers passés sous silence.

Comme communauté, nous pouvons choisir autrement. Je vous partage l'ensemble de ses exemples dans le but que vous en preniez conscience. En aucun temps, est-ce que l'administration, les employés et les élus ne prennent de décisions pour nuire à la communauté. On prend nos décisions au sérieux, on s'informe, on écoute, on discute, on apprend et l'on fait le meilleur choix possible avec les connaissances du moment.

Depuis l'élection, l'embauche de la nouvelle administration générale et le dévouement de l'ensemble des employés, les projets se sont multipliés avec une équipe restreinte, mais tellement motivée. Nous n'avons pas les budgets des grandes villes voisines. Nous réalisons et travaillons sans relâche pour le bien de la communauté.

Travaillons ensemble pour améliorer le sentiment de communauté et la culture politique. Commençons par l'écoute, le dialogue, prenons nos responsabilités citoyennes sur tous les plans et modelons le comportement à adopter.

Bien à vous et au plaisir de vous croiser en communauté,

Roxanne Lajoie

Pour toute question ou commentaire :
rlajoie@municipalite.laconception.qc.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes
Chers citoyens,

Sur un sujet très important traitant de la sécurité civile, j'aimerais vous faire part de mes inquiétudes et de mon incompréhension concernant la vitesse à laquelle roule certains véhicules touchant directement la sécurité routière et piétonnière sur nos routes.

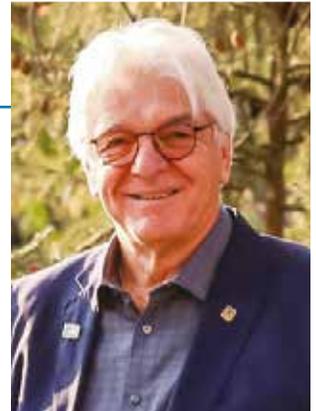
Il est décevant de constater à quel point, quelques conducteurs malveillants empruntent nos chemins et nos routes et mettent en danger les piétons, les cyclistes et aussi les automobilistes.

Même avec le soutien de la *Sûreté du Québec* par leur présence accrue sur le territoire, nous pouvons malheureusement constater qu'il existe trop souvent des conducteurs qui pensent être seuls sur les routes, conduisant à des vitesses excessives et dangereuses, risquant de blesser un enfant ou tout autre utilisateur qui se retrouve à croiser leur chemin.

Pour ces raisons, vos élus vous prient de bien vouloir respecter les limites de vitesse pour la sécurité accrue de tous!

J'en profite également pour vous souhaiter une magnifique saison estivale en toute sécurité!

Votre maire, **Gaëtan Castilloux**



LES SÉANCES DU CONSEIL SONT DISPONIBLES EN DIRECT PAR VISIOCONFÉRENCE



En effet, depuis la séance du mois d'avril, les citoyens peuvent assister virtuellement aux séances en direct au moyen d'Internet. Il n'y aura pas d'enregistrement pour le moment.

Pour participer, nous demandons aux gens présents en ligne d'ouvrir leur caméra, d'avoir leur nom complet inscrit à l'écran et les gens peuvent nous poser des questions directement aux temps opportuns. Vous pouvez entrer en visioconférence et au conseil municipal à l'heure que vous désirez.

Si vous ne pouvez pas assister à la séance publique, les procès-verbaux sont accessibles sur le site web de la municipalité et vous pouvez écrire en tout temps à la direction générale si vous avez des questions.

FAITS SAILLANTS - RAPPORT FINANCIER 2023

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Le rapport financier

Les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2023 présentent des revenus de fonctionnement de l'administration municipale de 6 296 774\$, alors que les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 5 891 237\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), qui totalisent 356 867\$, l'administration municipale a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 762 404\$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 1 048 114\$.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2023 est principalement attribuable à des revenus additionnels importants de taxes foncières et de droits de mutations, qui s'expliquent par la croissance de la Municipalité, le développement et la hausse des prix de vente et donc, de la valeur marchande des propriétés. Bien que la hausse des taux d'intérêts ait généré des dépenses d'intérêts supplémentaires, il en a également résulté des revenus d'intérêts bancaires plus importants que prévus. Considérant l'excédent dans les revenus d'intérêts résultant des arrérages, l'écart total au niveau des revenus d'intérêts est non négligeable. Finalement, la municipalité a également des revenus additionnels provenant des services rendus, notamment grâce à l'installation d'horodateurs pour les stationnements aux débarcadères de la Rivière Rouge.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies importantes ont été réalisées au niveau de deux principaux éléments. En premier lieu, la dissolution de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) a été complétée et les excédents ont été redistribués aux municipalités participantes, ce qui a entraîné un important surplus au niveau de la dépense de quote-part pour les services de sécurité incendie. La deuxième économie substantielle a été réalisée dans les dépenses de salaires et cotisations salariales, du fait que certains postes n'ont pas pu être comblés pendant plusieurs mois.

Aperçu des investissements de l'année 2023

Au total, l'administration municipale présente dans ses états financiers des dépenses d'investissement de près de deux millions de dollars. Parmi ces investissements, notons :

- ✓ La réfection d'un tronçon de la route Principale à partir du pont Héliodore Barbe jusqu'au boulevard du Boisé, incluant une surlargeur pour une piste multifonctionnelle, de l'éclairage de rue, des bordures et des aménagements paysagers;
- ✓ La réfection d'un tronçon du chemin des Grives;
- ✓ L'acquisition d'une excavatrice sur chenilles et autres équipements pour les travaux publics;
- ✓ Les honoraires pour la planification des travaux de construction du futur garage municipal;
- ✓ Les honoraires pour la planification des travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'hôtel de ville;
- ✓ L'acquisition d'un terrain pour régler une problématique sur un tronçon de la route des Érables;
- ✓ L'acquisition d'une génératrice afin de mieux répondre aux citoyens au besoin;
- ✓ L'acquisition d'horodateurs et de radars pédagogiques;
- ✓ Le remplacement de systèmes à l'usine d'eaux usées.

État de l'endettement de la municipalité

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme de la Municipalité était de 4 346 696\$, dont la charge est répartie comme suit :

- Ensemble des contribuables - 1 293 859\$
- Contribuables desservis - eau potable et égouts - 1 092 600\$
- Gouvernement du Québec - subventions - 1 957 524\$
- Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés - 2 713\$

Le montant total de la dette à long terme de la Municipalité a augmenté de 289 000\$, comparativement à la dette à long terme au 31 décembre 2022. Cependant, c'est la dette payée par subventions qui a subi une hausse de 662 000\$, alors que la dette à la charge de la municipalité a diminué de 373 000\$.

Le ratio d'endettement total net par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) est de 0.40\$, comparativement à celui de 2022 qui était de 0.64\$ et comparativement à l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides de 2022, qui était à 1.26\$, et à celui de l'ensemble des municipalités du Québec de la même classe de population (1 à 1 999 habitants), qui était à 1.04\$. La Municipalité est donc en bonne posture pour financer la portion non subventionnée de ses projets importants à venir.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2023 démontre que la Municipalité est en excellente situation financière et je souhaite remercier toute l'équipe des fonctionnaires et des élus pour leur précieuse collaboration.

Gaëtan Castilloux, Maire

Rapport présenté le 13 mai 2024, lors de la séance régulière du conseil municipal.

MODALITÉ DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Tout comme les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux, la Municipalité de La Conception publie régulièrement des avis publics sur son site internet, notamment pour les consultations publiques, les entrées en vigueur des règlements, les dérogations mineures, etc.

En vertu du Règlement numéro 05-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics, ceux-ci sont publiés **uniquement sur le site internet de la Municipalité**. C'est donc du devoir des citoyens de visiter le site Web régulièrement pour prendre connaissance des avis qui sont publiés.

Tous les avis publics sont disponibles aux délais prévus par la Loi à l'hyperlien suivant :

<https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/>
(situé sous l'onglet « Administration »).

JOURNAL L'INFO DU NORD DE MONT-TREMBLANT

Des exemplaires du Journal *L'Info du Nord de Mont-Tremblant* sont toujours disponibles à l'hôtel de ville. Vous pouvez venir chercher un exemplaire durant les heures d'ouverture à partir du jeudi de chaque semaine.



FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET FÊTE DU CANADA

Nos bureaux municipaux seront fermés le lundi 24 juin et ainsi que le lundi 1^{er} juillet.

- Soulignons que les bureaux municipaux sont ouverts pendant tout l'été, même pour les vacances de la construction (sauf les jours fériés et les vendredis pm).

TAXES MUNICIPALES

Prochaines échéances pour le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus :

- 3^e versement : 17 juillet 2024
- 4^e versement : 18 septembre 2024



PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Toujours à 19 h 30 :

- Lundi, 15 juillet
- Lundi, 12 août
- Lundi, 9 septembre
- Mardi, 15 octobre
- Lundi, 13 novembre
- Lundi, 9 décembre

RAPPEL: EFFET DE GEL À VENIR

La révision des règlements d'urbanisme causera un effet de gel donc un arrêt d'émission de certaines demandes de permis et certificats pendant plusieurs mois

Faisant suite à la communication déjà envoyée à tous les citoyens au mois de mars dernier, nous souhaitons vous transmettre un dernier rappel à l'effet qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour déposer vos demandes de permis et certificats en vue d'une obtention avant l'**effet de gel** relativement à la **révision des règlements d'urbanisme**.

Cet « effet de gel » découle des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19-1)* applicables aux procédures de modification et de révision des règlements d'urbanisme.

La révision du plan et des règlements d'urbanisme, aussi appelée *refonte des règlements d'urbanisme*, consiste à adopter de nouveaux règlements qui sont les outils de planification et de réglementation d'urbanisme afin de remplacer ceux existants. Saviez-vous que les règlements en vigueur actuellement découlent de la révision réglementaire réalisée en 2006 ?

La refonte a donc pour but de moderniser les normes en matière d'environnement et d'urbanisme afin d'améliorer la qualité des milieux de vie et de répondre aux enjeux et aux besoins de la population conceptionnoise, et ce, en tenant compte des meilleures pratiques en matière de construction, d'architecture et d'aménagement du territoire.

Il est donc très important de retenir ceci :

Les procédures d'adoption des projets de règlements révisés devraient débuter au mois d'août prochain et se prolonger sur une période d'environ 6 mois.

Entre la date de l'avis de motion (prévue au début octobre) et la date d'entrée en vigueur des nouveaux règlements (prévue vers le premier trimestre de l'année 2025), de nombreuses demandes ne pourront faire l'objet de l'émission d'un permis ou certificat, dû à ce qu'on appelle communément « l'effet de gel ».



Nous vous recommandons donc de déposer vos demandes de permis et certificats **AU PLUS TARD LE 1^{er} AOÛT 2024** afin de prévoir les délais de traitement avant l'avis de motion entraînant une possible interdiction durant l'effet de gel ainsi que pour pallier d'éventuels délais requis si des correctifs à vos demandes s'avèrent nécessaires ou si des documents sont manquants.

Pour plus de précisions, voici quelques détails supplémentaires au sujet du traitement des demandes de permis et certificats en lien avec les procédures à venir :

- Demandes nécessitant une procédure discrétionnaire, par exemple une demande de dérogation mineure ou une demande de PIIA**, caractérisées par un avis du CCU et une décision du conseil municipal: Aucune demande de permis ou certificat nécessitant une procédure discrétionnaire ne pourra être traitée après le 12 août et durant l'effet de gel.
- Demandes de permis ou certificats qui sont uniquement assujetties aux règlements d'urbanisme normatifs**, donc ne nécessitant aucune procédure discrétionnaire: En règle générale, si une demande est conforme à la fois aux dispositions actuelles et futures des règlements d'urbanisme et que la demande n'est assujettie à aucun règlement discrétionnaire, il se pourrait qu'elle puisse être traitée suivant un dépôt durant la procédure de modification réglementaire. Cependant, pour être en mesure de déterminer si cette possibilité est envisageable, sachez qu'une longue analyse est requise. Par conséquent, nous ne serons pas en mesure de vous orienter à ce sujet avant que vous ayez déposé votre demande complète et avant d'en avoir effectué l'analyse approfondie. Il est donc préférable de déposer votre demande avant le 1^{er} août 2024.

Nous vous remercions de votre compréhension relativement aux procédures légales auxquelles la Municipalité doit se conformer en vue de ce projet important d'amélioration et de modernisation de la réglementation d'urbanisme de La Conception.

Pour toutes questions au sujet de la révision des règlements d'urbanisme, vous pouvez communiquer avec madame Ariane Brisson, directrice du Service de l'urbanisme et environnement, par courriel à l'adresse suivante :

direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

NOUVELLE INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Stéphanie Charron à titre d'inspectrice au service de l'urbanisme et environnement.

Madame Charron possède de très nombreuses qualités qui sont importantes afin de travailler au service de l'urbanisme et environnement et nous sommes confiants qu'elle saura offrir un excellent service à nos citoyens, tout en assurant l'application des règlements d'urbanisme de façon rigoureuse. N'hésitez pas à communiquer avec elle pour vos questions en lien avec les normes d'urbanisme et d'environnement !

Vous pourrez rejoindre madame Stéphanie Charron aux coordonnées suivantes au besoin :

urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca

La Municipalité a aussi accueilli une nouvelle collègue le 3 juin dernier. Il s'agit de madame Jade De La Bruyère à titre d'agente à l'urbanisme et environnement pour la saison 2024!

Madame Jade De La Bruyère sera en poste jusqu'au 29 septembre prochain et aura comme principale fonction l'inspection des bandes riveraines. L'objectif du mandat 2024 consiste à compléter l'inventaire des bandes riveraines du lac des Trois Montagnes qui avait été débuté en 2023.

Vous pourrez rejoindre Jade aux coordonnées suivantes au besoin : **agent@municipalite.laconception.qc.ca**

Nous vous souhaitons une belle saison estivale à La Conception !

Nous vous rappelons que par mesure d'équité, la prise de rendez-vous est fortement recommandée si vous désirez rencontrer un membre du personnel du département de l'urbanisme, car la période achalandée est bien amorcée et il est important pour l'équipe de répondre aux citoyens par ordre de « premier arrivé, premier servi ».

PERMIS DE BRÛLAGE

Même avec une autorisation en mains, vous devez toujours vérifier sur le site de la **SOPFEU** l'indice d'inflammabilité sur le site Internet suivant :

<https://sopfeu.qc.ca/>

Veillez noter que s'il y a une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert, celle-ci est prioritaire à l'indicateur que vous fournirait le danger d'incendie. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.



FOSSE SEPTIQUE

La vidange de votre fosse septique doit se faire aux 2 ans si vous êtes domicilié ou aux 4 ans si vous êtes non domiciliés (villégiateur).

Une preuve de nettoyage doit être fournie à la Municipalité afin de mettre à jour votre dossier.

RAVAGE DES CERFS DE VIRGINIE

Au cours des derniers mois, plusieurs citoyens nous ont sollicités afin de mieux comprendre pourquoi le Service de l'urbanisme et de l'environnement émettait des permis et des certificats autorisant la construction de bâtiments et autres ouvrages à l'intérieur des secteurs de ravage du cerf de Virginie.

À l'approche de l'hiver, le cerf de Virginie, ou communément appelé le chevreuil, se confine à l'intérieur de milieux bien particuliers connus sous le nom de *ravage*. Ces emplacements sont naturellement tracés par le cerf et prévus pour faciliter leurs déplacements dans la neige, accéder facilement aux sources de nourritures et se protéger des prédateurs.

Le territoire de la municipalité comprend d'ailleurs un milieu propice pour abriter des milliers de cerfs, année après année, et qui répond aux différentes composantes d'un ravage de cerfs. D'un point de vue d'aménagement du territoire, ce secteur est régi sous certaines dispositions particulières qui permet essentiellement de protéger ces aires de regroupements.

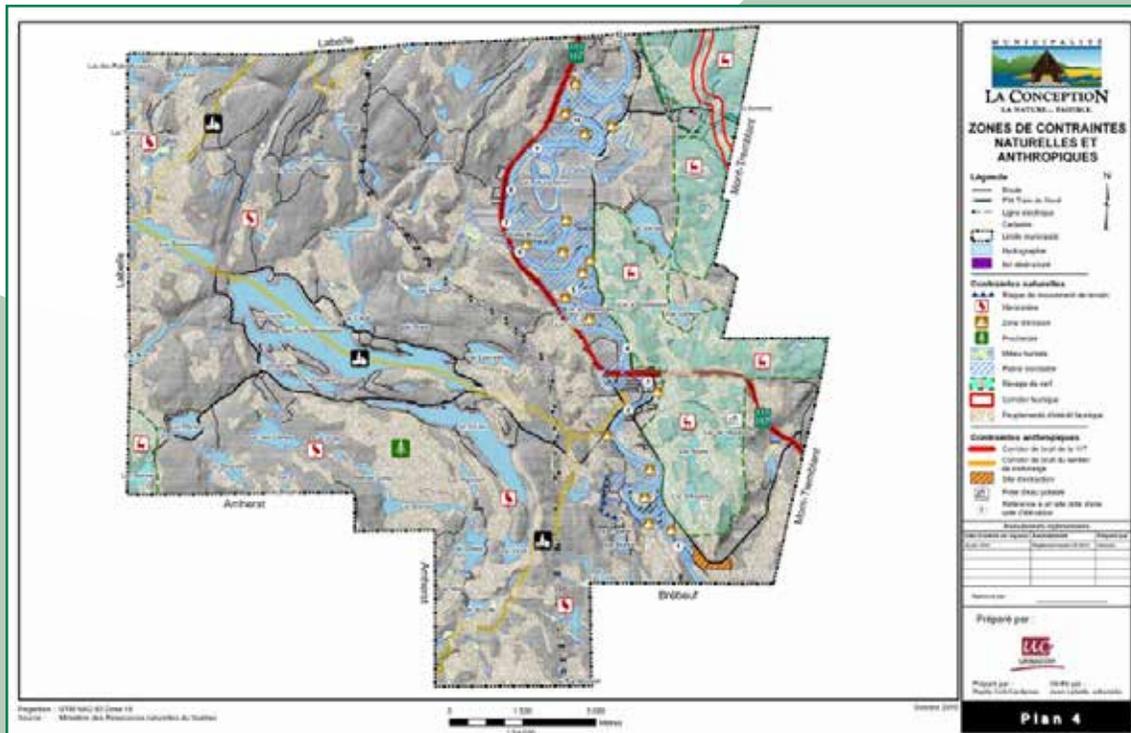
Le Service de l'urbanisme et de l'environnement traite des demandes d'urbanismes dans les secteurs de ravage de cerfs de Virginie qui sont visés, entre autres, par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce règlement n'empêche pas la construction de bâtiments ou ouvrages dans le secteur de ravage, mais vise plutôt une harmonisation entre les usages de type anthropiques et la présence de cerfs de Virginie. Plusieurs critères d'évaluations doivent être considérés lors d'une proposition, préalablement à l'émission d'un permis ou certificat d'autorisation, pour assurer une préservation maximale des espaces essentiels à l'habitat du cerf de Virginie. La Municipalité évalue donc le projet par certains critères comme la préservation des différentes composantes du ravages, la continuité et l'interconnexion des espaces naturels pour faciliter leurs déplacements, la protection élargie des milieux humides et hydriques et plusieurs autres.

Le Règlement de zonage exige également, à l'intérieur des affectations corridor faunique et résidentielle et faunique, qui sont localisées dans une certaine partie du secteur de ravage de cerfs de Virginie, des plus grands pourcentages d'espaces naturels et une plus faible densité résidentielle qu'ailleurs sur le territoire de la Municipalité. Ces différentes dispositions permettent, une fois de plus, de mieux régir sur les constructions ou ouvrages autorisés dans le secteur, tout en permettant une certaine occupation du territoire.

Comme vous pouvez le constater sur la carte, le secteur de ravage de cerfs de Virginie est un territoire vaste, majoritairement situé à proximité du chemin de la Station, et l'objectif principal des règlements d'urbanismes applicables est de conserver cette protection élargie du milieu.

Le plan de zonage peut être consulté en tout temps sur le site de la Municipalité, à l'adresse suivante :

https://municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2023/06/2023_Codification_Plan_Zonage_14-2006.pdf



COMMENT BIEN SE PRÉPARER À UN SINISTRE? C'EST LA RESPONSABILITÉ DE CHAQUE CITOYEN!

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. Visitez le site internet du gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels> qui vous aide à bien vous préparer.

En situation d'urgence ou de sinistre, il revient au citoyen d'accomplir les premiers gestes qui seront les plus déterminants pour lui assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et la sauvegarde de ses biens. Le citoyen doit donc être prêt à prendre soin de sa famille pendant 72 heures.

Des exercices d'évacuation et un plan familial d'urgence atténueront définitivement l'anxiété le moment venu, prenez le temps de vous préparer, c'est important !



LES FEUX DE FORÊT AU QUÉBEC

? Saviez-vous qu'environ 75 % des feux de forêt sont d'origine humaine ?

De plus en plus, les gens se rendent en forêt pour y vivre. Cet achalandage n'est pas sans risque. Sans oublier les changements climatiques qui font doubler le risque que les conditions météorologiques favorisent les incendies. Ces changements ont aussi rendu la sévérité de la saison des incendies de 2023 au Québec à 50 % plus intense.

Pour bien des raisons, nous nous devons d'être de plus en plus vigilants et prudents afin d'éviter les risques de feux de forêt. Avec la nouvelle saison estivale qui arrive à grands pas et qui est déjà touchée par de nombreux feux, il faut vérifier l'indice du danger d'incendie, et ce, auprès de la *Société de protection des forêts contre le feu* « SOPFEU » avant d'allumer un feu de n'importe quelle taille ou importance à l'adresse Internet suivante: sopfeu.qc.ca.

LES FEUX D'ARTIFICE

Nous vous rappelons qu'il est strictement défendu, et ce, en tout temps, d'allumer des feux d'artifice sur le territoire de la Municipalité (sauf pour certaines autorisations commerciales qui nécessitent des permissions spéciales au préalable).

LE QUÉBEC A SES PROPRES SERVICES EN « PRÉVENTION DU SUICIDE »

Offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par des intervenants qualifiés.

La population est encouragée à communiquer avec ces services en prévention du suicide :

- **Par téléphone : 1-866 APPELLE**
- **Par texto : 535353**
- **Par Internet à l'adresse suivante : [Clavardage Suicide.ca](https://ClavardageSuicide.ca)**

Une autre ligne en prévention du suicide, le 988, a récemment été lancée par le Gouvernement du Canada. Cette ligne ne remplace pas les services québécois actuels (1 866 APPELLE et Suicide.ca)

Si un résident du Québec compose le 988, celui-ci sera automatiquement dirigé vers les services québécois en prévention du suicide.

N'hésitez jamais à les contacter au besoin et surtout de publicisez ces coordonnées auprès des personnes dans le besoin !



SÉCURITÉ NAUTIQUE

Avant de partir en balade sur un lac ou une rivière :

- ❑ Assurez-vous d'avoir un VFI (vêtement de flottaison individuel) de taille appropriée pour chaque personne à bord.
- ❑ Soyez vigilants lorsque vous dirigez une embarcation nautique à moteur ou à propulsion manuelle. Si vous consommez de l'alcool ou du cannabis, faites-le modérément, sans avoir les facultés affaiblies.
- ❑ Vérifiez les conditions météorologiques avant votre départ et assurez-vous d'avoir le matériel et les vêtements adéquats à bord.
- ❑ Apportez avec vous un moyen de communication en cas d'urgence ou de détresse.
- ❑ Lorsque vous rencontrez un pêcheur, vous devez passer derrière lui (dans son dos).

Selon les règles fédérales, vous devez détenir un permis pour conduire une embarcation de plaisance à moteur. De plus, vous ne pouvez pas conduire un bateau avec les facultés affaiblies.

Pour tout trouver sur la sécurité de la navigation, visitez le site internet du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-134/

Pour obtenir la liste des prestataires de cours agréés reconnus pour l'obtention d'une carte de conducteur d'embarcation de plaisance, téléphonez au : 1-800-267-6687

LA NAVIGATION ET LA BOISSON

Quel taux d'alcool constitue une infraction au Code criminel? Naviguer avec les facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel du Canada. Selon la loi, les conducteurs qui présentent plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (le 0,08), sont en infraction criminelle.

Quelles sont les sanctions pour avoir conduit un bateau avec les facultés affaiblies par l'alcool au Canada? Les conducteurs avec les facultés affaiblies au Canada s'exposent aux sanctions et pénalités suivantes :

- 1^{er} délit : amende minimale de mille dollars (1 000 \$)
- 2^e délit : minimum de trente (30) jours d'emprisonnement
- 3^e délit : minimum de cent vingt (120) jours d'emprisonnement

La sentence maximale peut varier selon les lois provinciales en vigueur.

ENVIRONNEMENT ET BALLADES EN EMBARCATIONS

- ✓ Respectez les plans d'eau : gardez les déchets à bord et disposez-en à quai, dans les endroits appropriés.
- ✓ Lavez votre embarcation entre chaque changement de plan d'eau pour éviter de propager des espèces exotiques envahissantes.
- ✓ Évitez d'aller sur l'eau dans la semaine qui suit un épisode de fortes pluies.
- ✓ Contournez les zones d'herbiers aquatiques.
- ✓ Évitez de piétiner la végétation.
- ✓ Soyez courtois : respectez les riverains et les plaisanciers en réduisant le bruit et en évitant de vous arrêter sur des propriétés privées (ex. : plages).

CONSEILS DE PRÉVENTION - EMBARCATIONS NAUTIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les policiers de la *Sûreté du Québec* désirent sensibiliser la population aux vols d'embarcations nautiques et de matériaux se retrouvant à l'intérieur de celles-ci.

Les policiers invitent la population à faire preuve de vigilance. Le vol d'objets à l'intérieur des embarcations amarrées au quai la nuit et des embarcations elles-mêmes, peut survenir à tout moment. La *Sûreté du Québec* recommande de suivre ces quelques règles de prévention :

- **Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons ;**
- **Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé ;**
- **Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur ;**
- **Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur ;**
- **Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter ;**
- **Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.**

De plus, vous pouvez procéder à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible. Les codes d'identification sont conservés dans une base de données qui est accessible par les autorités policières et les assureurs.

CONSEILS DE PRÉVENTION - VÉHICULES HORS ROUTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les policiers désirent sensibiliser les résidents en lien avec les vols de véhicules tout-terrain. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

- **De préférence, garez votre véhicule tout terrain dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé ;**
- **Enchaînez votre véhicule tout-terrain à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons ;**
- **Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons ;**
- **Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule tout terrain sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification sera plus facile et la revente plus difficile.**

Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, avisez immédiatement les policiers en composant le 911.

Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux particuliers. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque. La *Sûreté du Québec* rappelle que toute information sur des activités de nature criminelle peut être communiquée en tout temps, de façon confidentielle, à la Centrale de l'information criminelle au 1 800 659-4264.

Vous croiserez certainement sur le territoire, notre toute nouvelle horticultrice, madame Ariane Di-Nardo. Ses nombreux talents et son professionnalisme seront au rendez-vous afin de prendre soin des fleurs, plantes et arbustes de la Municipalité et aussi de mettre à profit sa belle créativité pour quelques nouveaux projets.

Elle nous offre gentiment cette petite chronique afin de vous partager ses connaissances concernant les plantes qui peuvent être bénéfiques, si elles sont présentes près de l'eau :

Les cours d'eau qui nous entourent sont en quelque sorte le système sanguin de nos terres. La végétation autour est donc vitale au bien-être de tous. Les arbres, arbustes et vivaces créent de l'ombrage qui réduit le réchauffement des eaux et aide à maintenir sa teneur en oxygène.

Ils agissent comme un filtre, absorbant des éléments nutritifs lessivés et retenant les particules du sol. Une bande riveraine suffisamment large et diversifiée est aussi favorable à une multitude d'organismes vivants, insectes, oiseaux et pollinisateurs.

Elle peut aussi jouer d'autres rôles tels que la séquestration du carbone, la réduction de l'érosion et les risques de dérive de produits nocifs.

Voici donc une liste des arbres et arbustes à favoriser pour améliorer la santé de nos cours d'eau :

- Le cyprès chauve - *Taxodium distichum* ;
- La viorne aubier - *Viburnum opulus* ;
- Le Myrte des marais - *Myrica gale* ;
- Le bouleau pubescent - *Betula pubescens* ;
- Le chêne des marais - *Quercus palustris* ;
- L'aulne cordé - *Alnus cordata* ;
- Le saule rampant - *Salix repens*.



Saule rampant



Cyprès chauve



Bouleau pubescent

URGENCE ENVIRONNEMENTALE :

Composez le 1-866-694-5454

Pour toute situation SUBITE qui menace, affecte ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats fauniques ou de l'environnement dans lequel évolue l'être humain et qui nécessite une intervention IMMÉDIATE.

On peut joindre Urgence-Environnement 24 heures par jour, 7 jours par semaine, en utilisant la ligne téléphonique sans frais: 1-866-694-5454

Le lavage des embarcations obligatoire sur tout le territoire de la municipalité

Le lavage des embarcations est obligatoire pour toutes les embarcations sur tous les plans d'eau de la Municipalité. Cette mesure préventive permet d'éviter de contaminer les plans d'eaux par les plantes exotiques envahissantes et autres sources de contamination comme les moules zébrées.

Voici les endroits autorisés pour le lavage des embarcations :

- PC Mécanique Sport Mobile à Mont-Tremblant (819) 425-1547
- Garage Matte à Mont-Tremblant (819) 425-7969
- Garage municipal de Labelle (819) 681-3371

Bonne visite !

Vignette obligatoire en tout temps pour la mise à l'eau au lac des trois montagnes

Conditions de mise à l'eau :

- **Étape 1 :** Remplir le formulaire pour l'obtention de la vignette à l'adresse suivante : <https://www.cognito-forms.com/MunicipalitéLaConception/FORMULAIRE-VIGNETTEVIGNETTEFORM> ;
- **Étape 2 :** Remettre tous les documents demandés à même le formulaire de la vignette ;
- **Étape 3 :** Prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance pour la mise à l'eau à l'adresse suivante : <https://apel-des-trois-montagnes.square.site> ;
- **Étape 4 :** La vignette qui vous sera remise lors de votre mise à l'eau doit être apposée sur votre embarcation à bâbord (côté gauche).

Rendez-vous sur le site Web à l'adresse suivante, où toute l'information s'y retrouve : municipalite.laconception.qc.ca/urbanisme-et-environnement/#lacs

MATIÈRES RECYCLABLES, ORGANIQUES ET RÉSIDUELLES

Nous vous présentons en tonnage métrique ce que la Municipalité a disposé au site de Rivière-Rouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 :

- ✓ **175,03 tonnes métriques de matières organiques ;**
- ✓ **224,143 tonnes métriques de matières recyclables ;**
- ✓ **464,52 tonnes métriques de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.**

De plus, la Municipalité a récupéré 39,06 tonnes de compost qui ont été redistribuées pendant la journée de l'environnement qui s'est tenue le 25 mai dernier.

Nous vous disons donc « Bravo » pour tous les efforts accomplis afin que notre empreinte écologique soit moins marquée, toutefois il faut continuer à bien recycler, à composter puisqu'il y a définitivement place à amélioration afin de léguer à nos enfants et petits-enfants une terre en santé et de qualité. On doit se donner comme objectif de réduire considérablement le tonnage des matières destinées à l'enfouissement et augmenter considérablement le tonnage des matières organiques et recyclables. Nous pouvons faire la différence !

Il n'est cependant pas question de remplacer tous les bacs verts par des bacs bleus, mais plutôt graduellement lors des remplacements et bris de bacs, de livrer des bacs bleus qui remplaceront avec les années tous les bacs verts.



ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT

L'Écocentre de Mont-Tremblant est situé au 60, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Consultez leur site Internet afin de connaître les heures d'ouverture : villedemont-tremblant.qc.ca/ecocentre ou téléphonez au : 819-425-8614.

NOTRE TERRITOIRE
AUCUNE AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

Bac des matières recyclables : Nouvelle couleur

Au cours des prochaines années, les bacs verts pour le recyclage cèderont graduellement la place aux bacs bleus, partout au Québec.

TRAINDEVIEDURABLE.com



UN NOUVEAU CONTREMAÎTRE À LA MUNICIPALITÉ



Le 7 mai dernier, entré en poste en tant que contremaître, monsieur Benoit Rapatel. En effet, après le départ de monsieur Maxime Therrien, la Municipalité est fière d'accueillir monsieur Rapatel.

Fort de ses expériences à la Municipalité de Sainte-Adèle comme contremaître durant plus de 4 ans, il sera d'une force indéniable au cœur de notre belle équipe des travaux publics. Souignons également ses 25 ans d'expérience dans le domaine du paysagement et de l'excavation. Au cours de ces années, il a touché à plusieurs domaines, dont l'horticulture, la conception de mur, la maçonnerie ainsi que l'excavation où il a aussi conçu plusieurs projets de design et d'aménagement de très haute gamme. Il a d'ailleurs remporté le prix du plus bel aménagement au Québec avec un de ses projets et il en est très fier !

Nous lui souhaitons donc la bienvenue au sein notre Municipalité.

Nous en profitons également pour remercier chaleureusement monsieur Maxime Therrien pour toutes ces années à travailler au bénéfice de la Municipalité et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses futurs projet !

LES ÉGOUTS MUNICIPAUX NE SONT PAS UNE POUBELLE

La présence d'amas de lingettes jetables et d'autres éléments difficilement biodégradables perturbe de plus en plus fréquemment la bonne marche du système d'égouts municipal. Lingettes jetables, mouchoirs, tampons, serviettes hygiéniques, cure-oreilles, cheveux, litière de chat, huile de friture ou restes de table ne vont pas dans la cuvette; il faut en disposer aux endroits appropriés.

Ces débris obstruent les conduites et les pompes et ils augmentent les risques de refoulement à l'intérieur des résidences. Malheureusement, cela engendre non seulement des opérations manuelles de décolmatage, mais aussi d'importantes dépenses de nettoyage pour la Municipalité.

Quelques conseils pratiques :

- Déposez vos lingettes et vos serviettes uniquement dans la poubelle;
- Départez-vous de l'huile de façon responsable en vous rendant à l'écocentre;
- Jetez les gras de cuisson dans la poubelle, une fois qu'ils sont refroidis;
- Jetez à la poubelle les articles non biodégradables, tels que les serviettes hygiéniques, les cure-oreilles, les condoms et les mégots de cigarette;
- Ne rincez pas vos bacs à fleurs dans la baignoire ou l'évier. La terre ne doit pas aller dans les tuyaux;
- Déposez les restes de table dans le bac à compost.

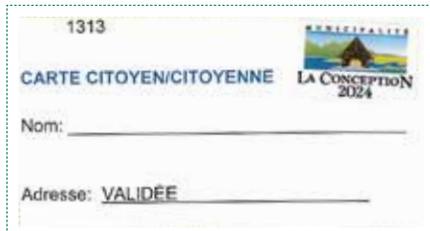
Merci pour votre précieuse collaboration !

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Afin d'être plus « écoresponsable » et diminuer les effets de l'abat-poussière qui se retrouve souvent dans nos cours d'eau après les pluies ainsi que pour réduire les coûts, l'épandage d'abat-poussière sur le territoire se fait une fois par année. Afin que cet épandage soit efficace plus longtemps durant la saison estivale, il est efficace de l'épandre le plus tard possible au printemps. Cette année, il a été effectué à la fin du mois de juin.

CARTE CITOYEN/CITOYENNE

Que vous soyez propriétaire ou locataire, passez nous voir aux bureaux de la Municipalité, nous vous remettrons votre carte citoyenne. Vous aurez besoin d'une pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Cette carte est renouvelable annuellement. Vous devez rapporter votre carte afin que l'on puisse vous la renouveler ainsi que vos pièces d'identités.



LE CIRCUIT PUMP TRACK

Notre pump track se refait une beauté. Nous avons maintenant 3 lignes de sauts adaptés pour différents groupes d'âge. Il sera important de respecter les règles de sécurité, de respecter les usagés, les lieux et de travailler en équipe pour développer ce sentiment de communauté.

L'inauguration officielle se fera sous peu avec l'équipe RadPark, Trail Trybe et Cybercycle.

CONTES ET RENCONTRES AVEC MONSIEUR YVON BOUTIN

Suite à l'obtention d'une subvention de Nouveaux Horizons, nous avons le plaisir de vous offrir 4 ateliers Contes et Rencontres animés par Yvon Boutin.

Yvon est un conteur renommé qui aime tricoter le temps, aller à la rencontre des gens, il a développé l'art de raconter et de taquiner notre imaginaire.

Les ateliers sont offerts gratuitement aux 60 ans et plus.

Les résidents de 59-14 ans : 10 \$

Les non-résidents : 20 \$



- **Le premier atelier aura lieu le dimanche 21 juillet au Jardin Cérés de 14 h à 16 h.**
- **Le 2^e atelier aura lieu le dimanche 11 août sur le pont Couvert de 14 h à 16 h.**

Des bouchées vous seront offertes par Côté Bouffe.

Deux autres ateliers sont prévus à l'automne et cet hiver.

Horodateurs installés aux deux (2) stationnements de la municipalité donnant accès à la rivière rouge

L'année dernière la Municipalité s'est dotée de deux (2) horodateurs qui ont été installés dans les deux (2) stationnements municipaux donnant l'accès à la rivière Rouge (débarcadères).

Comme en 2023, les contribuables pourront continuer de se stationner sans frais, à condition de détenir leur carte citoyenne 2024 et de la laisser bien à la vue, sur leur pare-brise avant.

Pour les visiteurs non citoyens, les frais seront de 25 \$ par jour, par stationnement.

Attention à ceux qui n'auront pas leur vignette ou carte citoyenne bien en vue devant le pare-brise, une contravention pourrait être donnée !



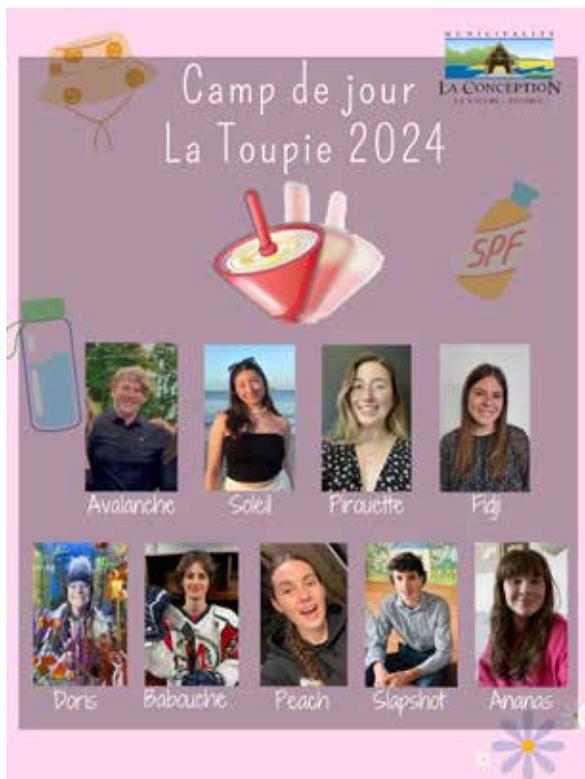
Dîner-spectacle offert en reconnaissance des bénévoles de la municipalité – dimanche 14 avril dernier

Cette année, c'est dans la magnifique salle de *Private Room* (ancienne Église de La Conception), que la Municipalité recevait ses précieux bénévoles lors d'un dîner au goût de sirop d'érable et de *Cabane à sucre*. Les citoyens étaient invités également à se joindre au dîner-spectacle qui réunissait plus de 170 personnes.

Comme Roxanne Lajoie, conseillère, le soulignait si bien lors de cet événement en remerciement aux bénévoles « *La communauté se tisse par les humains qui y habitent, par la complicité citoyenne, par le respect de son prochain et par la vie active d'une Municipalité. Merci énormément de votre appui, votre temps, vos idées et le cœur que vous mettez dans chacun des comités et des projets proposés.* »

Les membres du conseil ainsi que la direction de la Municipalité se joignent à elle pour remercier tous les généreux bénévoles de sa belle communauté.

VOICI LA BELLE ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE POUR LA SAISON 2024, DU PLAISIR FOU À VENIR!



FÊTE DE LA PÊCHE – SAMEDI, 8 JUIN AU LAC BOISSEAU

Chaque année, la Fête de la pêche est l'occasion de s'initier à la pêche. Cet événement a été mis sur pied pour faire découvrir ou redécouvrir la pêche récréative à la population québécoise. Elle vise aussi à favoriser une relève pour cette activité sportive. Durant trois jours (7, 8 et 9 juin) tous les résidents du Québec peuvent pêcher sans acheter de permis, sauf pour la pêche au saumon atlantique.

Dans le cadre de notre événement, nous avons offert 30 ensembles et certificats de pêche aux premiers nouveaux adeptes âgés entre 6 et 17 ans (permis valide jusqu'à leur majorité). Des embarcations étaient également disponibles sur place au lac Boisseau.

Ce fut une belle journée de pêche encore cette année!



FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN ET JOURNÉE INTERNATIONALE DES AUTOCHTONES

Le dimanche 23 juin prochain, la Municipalité de La Conception célébrera la Saint-Jean-Baptiste ainsi que la Journée nationale des peuples autochtones dans un même événement. Venez profiter au *Private Room* (ancienne église de La Conception) entre 16h et 19h d'un chansonnier extérieur, d'un spectacle de danse autochtone, d'un bar à poutine ainsi que d'un "food truck" d'une entreprise locale. À compter de 19h, la soirée se poursuivra à l'intérieur avec un spectacle de Steve Provost et son band. Un événement festif et inclusif à ne pas manquer!

Où : *Private Room* – 1330 rue du Centenaire

Prix : Entrée gratuite, ouvert à tous – la nourriture et les consommations pourront être achetées sur place

FÊTE CITOYENNE

Le dimanche 15 septembre prochain aura lieu la 3^e édition de la Fête Citoyenne. Petits et grands sont invités à venir célébrer comme il se doit avec nous. Une panoplie d'activités vous attendent!

Restez à l'affût pour connaître tous les détails de la programmation. Consultez régulièrement notre site Internet au : www.municipalite.laconception.qc.ca et notre page Facebook.



Appel aux artisans de la région qui désirent partager leurs œuvres et/ou produits lors de la fête citoyenne du 15 septembre 2024 :

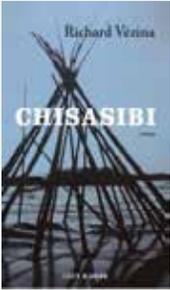
La Municipalité sera fière de vous accueillir lors de sa Fête citoyenne, et ce, gratuitement, si vous désirez présenter et/ou vendre vos œuvres et vos produits. Nous fournirons les tables et chaises dont vous aurez besoin pour vous installer.

Vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante : loisirs@municipalite.laconception.qc.ca ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408. Espérant vous recevoir en grand nombre!

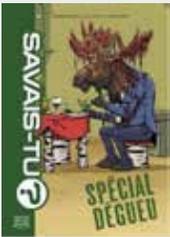
LES SUGGESTIONS DE LA SAISON DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE



Avec **Un animal sauvage**, Joël Dicker signe un polar doublé d'un thriller psychologique au suspense haletant, qui nous rappelle pourquoi il est devenu un phénomène éditorial dans le monde entier.



Chisasibi, c'est l'histoire d'une rencontre entre une infirmière travaillant à la Baie-James et une jeune Crie. Malgré leurs différences elles partagent une amitié sincère. Amitié, affection, mensonge et trahison se côtoient dans ce roman.



Une compilation de mises en scène comiques et instructives, regroupant les meilleures blagues de tous les titres « Savais-tu ? ».

Saviez-vous que vous pouvez avoir accès à un ordinateur ainsi qu'à une imprimante à la bibliothèque? Des frais peuvent être demandés pour les copies. Bien sûr qu'il est préférable de réserver en laissant un message au comptoir ou sur le répondeur de la bibliothèque au 819-681-3016, poste 5409.

N'oubliez pas que la bibliothèque possède plus de 80 jeux de société, pour tous les âges et pour tous les goûts. Amusez-vous!

Pour les vacances d'été, prendre note que la bibliothèque sera fermée du 28 juillet au 13 août inclusivement. La réouverture se fera le mercredi 14 août.

Vous pourrez déposer vos livres au secrétariat municipal durant cette fermeture.

OSEZ LE TRANSPORT COLLECTIF!

Transports adaptés et transports collectifs dans les laurentides

L'INTER:

- Autobus qui effectue la liaison Mont-Tremblant | Saint-Jérôme direction nord et sud
- en service 7 jours sur 7
- 20 départs par jour en semaine
- 12 départs les fins de semaine et les jours fériés

Le centre d'appels est ouvert tous les jours de 8 h à 19 h
819-774-0485 | Sans frais: 1 877-604-3377

www.transportlaurentides.ca

LE TAXI-BUS:

Sur réservation seulement obligatoire. (Vous devez faire votre réservation au plus tard, la veille avant 16 heures.)

Le centre d'appels est ouvert tous les jours de 8 h à 19 h
819-774-0485 | Sans frais: 1 877-604-3377

www.transportlaurentides.ca

TRANSPORT EN COMMUN VILLE DE MONT-TREMBLANT :

819-425-8614 poste 2609

www.villedemont-tremblant.qc.ca

TRANSPORT ADAPTÉ DES LAURENTIDES :

Service à la clientèle

819-774-0486 | Sans frais : 1 800-717-9737

AUTOBUS GALLAND :

1 877-806-8666 (Direction Montréal)

www.galland-bus.com

AUTOBUS MAHEUX (Direction Abitibi-Témiscamingue):

450-436-1711, poste 0

www.autobusmaheux.qc.ca

GARE INTERMODALE ST-JÉRÔME :

450-436-1711

<https://exo.quebec/fr/planifier-trajet>

